



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article
Type de produit : Marqueurs à alcool double pointe
Code produit : Cf. rubrique 16 pour la liste des références concernées par cette FDS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation : Marqueurs à alcool pour le dessin et le graphisme destinés au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation du mélange : Arts graphiques / Loisirs créatifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Ce produit n'est pas prévu pour une application sur la peau
Ce produit n'est pas destiné aux enfants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OZ INTERNATIONAL

1088 Rue Marcel Paul
ZA des Grands Godets
94500 Champigny sur Marne
FRANCE
Téléphone : +33 (0)1 45 16 78 18

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) Mélanges/Substances : FDS UE 2015 : Selon le Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II de REACH) :

Classe de danger physique : Liquide inflammable (Catégorie 2, H225)
Classe de danger pour la santé : Sensibilisation cutanée (Catégorie 1, H317)
Classe de danger pour l'environnement : Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 3, H412)

Classification du produit

Le produit contient une encre inflammable, cependant, les marqueurs ne sont pas considérés comme dangereux et inflammable car l'encre à son état liquide est inaccessible pour le consommateur final. Le marqueur ne contient que 3,5g d'encre incorporée dans un réservoir en fibre de polyester lui-même incorporé dans le corps du marqueur en plastique.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

2.2. Eléments d'étiquetage

Au vu du conditionnement et de l'utilisation prévue, aucun élément d'étiquetage n'est requis pour les marqueurs.

Etiquetage de l'encre selon le règlement (CE) N°1272/2008 CLP :

Pictogramme de danger (CLP)



SGH02 SGH07

DANGER

Mention d'avertissement (CLP):

Mentions de danger (CLP) :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

Prévention

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 – Tenir hors de portée des enfants
P103 – Lire l'étiquette avant utilisation
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 – Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 – Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.
P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 – Éviter le rejet dans l'environnement
P280 – Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment la peau à l'eau.
P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher.
P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

Conseils de prudence (CLP) :

Intervention

Conseils de prudence (CLP) :

Stockage

Conseils de prudence (CLP) :

Elimination

Fermeture de sécurité pour enfants :

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

réutilisation.

P370 + P378 – En cas d'incendie, utiliser de la poudre chimique sèche, dioxyde de carbone ou mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

P403 + P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 – Eliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Non applicable

Etiquetage selon : exemption pour les conditionnements d'une capacité de 125 ml ou moins

Pictogramme de danger (CLP)



SGH02

SGH07

Mention d'avertissement (CLP):

DANGER

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Rosin

Mentions de danger (CLP) :

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Prévention

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 – Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Conseils de prudence (CLP) :

P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment la peau à l'eau.

Intervention

P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence (CLP) :

Aucun.

Stockage

Conseils de prudence (CLP) :

P501 – Eliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Elimination

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Contient une substance figurant dans la liste II (substances engagées dans un processus réglementaire pour une éventuelle identification PE : 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (N° CAS : 128-37-0).

RUBRIQUE 3 : Composition / Informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composition du mélange :

Substance	%	Classification conformément au règlement CE N°1272/2008	SCL / facteur M / ATE (mg/kg)
Ethanol N° CAS : 64-17-5 N° CE : 200-578-6	57 – 80	Liquide inflammable (Cat. 2, H225)	
1-methoxy-2-propanol N° CAS : 107-98-2 N° CE : 203-539-1	15	Liquide inflammable (Cat. 3, H226), Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (Somnolences Cat. 3, H336)	Non disponible
Rosin N° CAS : 8050-09-7 N° CE : 232-475-7	10	Sensibilisation cutanée (Cat. 1, H317)	Non disponible
Sodium bis[2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitrophenyl)azo]-5-methyl-2-phenyl-3H-pyrazol-3-onato(2-)]chromate(1-) N° CAS : 67352-37-8 N° CE : 266-658-8	0 – 9,93	Toxicité à long terme pour le milieu aquatique (Cat. 2, H411)	Non disponible
2-Butoxyethanol N° CAS : 111-76-2 N° CE : 203-905-0	0 – 4	Toxicité aiguë, orale (Cat. 4, H302), Irritation cutanée (Cat. 2, H315), Irritation oculaire (Cat. 2, H319), Toxicité aiguë, inhalation (Cat. 3, H331)	ATE oral = 1200 mg/kg ATE dermal = 1100 mg/kg ATE inhalation = 11 mg/L (vapeur) Irritation cutanée 2, H315 C $\geq 20\%$ Irritation oculaire 2, H319 C $\geq 20\%$
Sodium bis[3-[[1-(3-chlorophenyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-pyrazol-4-yl]azo]-4-hydroxy-N-methylbenzenesulphonamidato(2-)]cobaltate(1-) CAS : 71701-14-9 EINECS : 275-863-1	0 – 3,02	Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Cat. 3, H412)	Non disponible
2,6-di-tert-butyl-p-cresol* N° CAS : 128-37-0 N° CE : 204-881-4	0 – 0,9	Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Cat. 1, H410)	ATE oral = 890 mg/kg M = 1 M (Chronic) = 1
Solvent Blue 70 N° CAS : 12237-24-0	0 – 4,73	Toxicité à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Cat. 3, H412)	Non disponible

* Substance engagées dans un processus réglementaire pour une éventuelle identification PE (liste II).



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours généraux :	En cas de doutes ou si les symptômes persistent, consulter un médecin, lui montrer la FDS.
Premiers secours après inhalation :	Transporter la personne à l'air frais et la garder au calme dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de gênes respiratoires : consulter un médecin et donner de l'oxygène.
Premiers secours après contact avec la peau :	Rincer la peau abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Premiers secours après contact oculaire :	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Premiers secours après ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas induire de vomissement. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, lui donner de l'eau à boire. Contacter un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les effets aigus et différés sont comme indiqué dans les sections 2 et 11.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés :	Ne pas utiliser un fort courant d'eau, car il pourrait répandre ou propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide hautement inflammable. Le produit contient une encre inflammable, cependant, les marqueurs ne sont pas considérés comme dangereux et inflammable car l'encre à son état liquide est inaccessible pour le consommateur final et que le marqueur ne contient que 3,5g d'encre incorporée dans un réservoir en fibre de polyester lui-même incorporée dans le corps du marqueur en plastique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé (conforme à la norme EN 133)



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un masque de protection / un appareil respiratoire de protection.

Procédures d'urgence :

Porter des EPI.

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.

Supprimer toute source d'ignition potentiel.

Éviter l'accumulation de vapeur dans les zones confinées, où des concentrations explosives peuvent se produire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un masque de protection / un appareil respiratoire de protection.

Procédures d'urgence :

Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédure de nettoyage :

Supprimer toutes sources d'ignition

Autres informations :

Éliminer les matières ou résidus solides selon la réglementation locale / nationale / régionale.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact de l'encre avec la peau et les yeux. Bien refermer le capuchon après utilisation. Utiliser le produit dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Précautions à prendre pour éviter un incendie

Porter des gants en cas de contact prolongé avec le produit

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes.

Mesures d'hygiène :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Veillez à ce que le capuchon soit bien fermé afin d'éviter que le marqueur ne sèche.

Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé à une température inférieure à 35°C.



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / surfaces chaudes.

Tenir hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles :

Aucun

7.3. Utilisation finale du produit

Marqueurs à base d'alcool pour le dessin et le graphisme destiné au grand public pour l'art graphique et le loisir créatif.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pays	Valeur limite (8h)	Valeur limite (Court terme)
Ethanol (N° CAS : 64-17-5)		
Autriche	1000 ppm ; 1900 mg/m ³	2000 ppm ; 3800 mg/m ³
Belgique	1000 ppm ; 1907 mg/m ³	-
Danemark	1000 ppm ; 1900 mg/m ³	2000 ppm ; 3800 mg/m ³
Finlande	1000 ppm ; 1900 mg/m ³	1300 ppm en moyenne sur 15 minutes ; 2500 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
France	1000 ppm ; 1900 mg/m ³	5000 ppm ; 9500 mg/m ³
Allemagne	500 ppm ; 960 mg/m ³	1000 ppm en moyenne sur 15 minutes ; 1920 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Hongrie	1900 mg/m ³	7600 mg/m ³
Irlande	-	1000 ppm en moyenne sur 15 minutes
Lettonie	1000 mg/m ³	-
Pologne	1900 mg/m ³	-
Espagne	-	1000 ppm ; 1910 mg/m ³
Suède	500 ppm ; 1000 mg/m ³	1000 ppm en moyenne sur 15 minutes ; 1900 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Pays Bas	260 mg/m ³	1900 mg/m ³
Royaume Uni	1000 ppm ; 1920 mg/m ³	-
Methyl proxitol (N° CAS : 107-98-2)		
Autriche	50 ppm ; 187 mg/m ³	50 ppm ; 187 mg/m ³
Belgique	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³
Danemark	50 ppm ; 185 mg/m ³	100 ppm ; 370 mg/m ³
Union Européenne	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³

Pays	Valeur limite (8h)	Valeur limite (Court terme)
Finlande	100 ppm ; 370 mg/m ³	150 ppm ; 560 mg/m ³
France	50 ppm ; 188 mg/m ³	100 ppm ; 375 mg/m ³
Allemagne	100 ppm ; 370 mg/m ³	20 ppm ; 740 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Hongrie	375 mg/m ³	568 mg/m ³
Irlande	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Italie	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³
Lettonie	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Roumanie	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Espagne	100 ppm ; 375 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³
Suède	50 ppm ; 195 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Royaume Uni	100 ppm ; 370 mg/m ³	150 ppm ; 568 mg/m ³
Rosin (N° CAS : 8050-09-7)		
Lettonie	4 mg/m ³	-
Royaume Uni	0,05 mg/m ³	0,15 mg/m ³
2-Butoxyethanol (N° CAS : 111-72-2)		
Autriche	20 ppm ; 98 mg/m ³	40 ppm ; 200 mg/m ³
Belgique	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Danemark	20 ppm ; 98 mg/m ³	40 ppm ; 196 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Union Européenne	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Finlande	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 250 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
France	10 ppm ; 49 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Allemagne	10 ppm ; 49 mg/m ³	20 ppm ; 98 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Hongrie	98 mg/m ³	20 ppm ; 98 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Irlande	20 ppm ; 98 mg/m ³	246 mg/m ³
Italie	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³
Lettonie	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Pologne	98 mg/m ³	200 mg/m ³
Roumanie	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes
Espagne	20 ppm ; 98 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³ en moyenne sur 15 minutes

Pays	Valeur limite (8h)	Valeur limite (Court terme)
Suisse	10 ppm ; 49 mg/m ³	20 ppm ; 98 mg/m ³
Royaume Uni	25 ppm ; 123 mg/m ³	50 ppm ; 246 mg/m ³
2,6-DI-tert-butyl-p-cresol (N° CAS : 128-37-0)		
Autriche	10 mg/m ³	-
Belgique	2 mg/m ³	-
Danemark	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Finlande	10 mg/m ³	20 mg/m ³
France	10 mg/m ³	-
Allemagne	10 mg/m ³	40 mg/m ³
Irlande	10 mg/m ³	-
Royaume Uni	10 mg/m ³	-

DNEL :

Voie d'exposition et type	DNEL : Professionnels – contact journalier prolongé	DNEL : Population générale
Ethanol (N° CAS : 64-17-5)		
Inhalation (Systémique, chronique)	950 mg/m ³	114 mg/m ³
Cutanée (Systémique, chronique)	343 mg/kg/jour	206 mg/kg/jour
Oral (Systémique, chronique)	-	87 mg/kg/jour
Inhalation (Local, aiguë)	1900 mg/m ³	950 mg/m ³
Methyl proxitol (N° CAS : 107-98-2)		
Inhalation (Systémique, chronique)	369 mg/m ³	43,9 mg/m ³
Inhalation (Systémique, aiguë)	553,5 mg/m ³	-
Cutanée (Systémique, chronique)	183 mg/kg/jour	78 mg/kg/jour
Oral (Systémique, chronique)	-	33 mg/kg/jour
Rosin (N° CAS : 8050-09-7)		
Cutanée (Systémique, chronique)	2,131 mg/kg/jour	1,065 mg/kg/jour
Oral (Systémique, chronique)	-	1,065 mg/kg/jour

PNEC :

Substance	Type	DNEL : Population générale
Ethanol (N° CAS : 64-17-5)	Eau douce	960 µg/L
	Eau douce – rejet intermittent	2,75 mg/L

Substance	Type	DNEL : Population générale
	Eau de mer	790 µg/L
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	580 mg/L
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg de sédiment
	Sédiment d'eau de mer	2,9 mg/kg de sédiment
Méthyl proxitol (N° CAS : 107-98-2)	Eau douce	10 mg/L
	Eau douce – rejet intermittent	100 mg/L
	Eau de mer	1 mg/L
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	100 mg/L
	Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg de sédiment
	Sédiment d'eau de mer	5,2 mg/kg de sédiment
	Sol	4,59 mg/kg de sol
Rosin (N° CAS : 8050-09-7)		
Rosin (N° CAS : 8050-09-7)	Eau douce	1,6 µg/L
	Eau douce – rejet intermittent	16 µg/L
	Eau de mer	160 µg/L
	Station d'épuration des eaux usées (STP)	1 g/L
	Sédiment d'eau douce	7 µg/kg de sédiment
	Sédiment d'eau de mer	700 ng/kg de sédiment

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation Pour les applications industrielles, les protections suivantes sont requises : Gants de protection. Gants en PVC (épaisseur > 0,3 mm ; temps de passage jusqu'à 480 minutes).
Protection des yeux et du visage :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation Pour applications industrielles, protection suivante requise : Lunettes de protection avec protections latérales
Protection de la peau et du corps :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation. Pour applications industrielles, protection suivante requise : Bottes de sécurité, salopette de sécurité, masque, gants
Protection des voies respiratoires :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation Pour applications industrielles, protection suivante requise : Utiliser un masque respiratoire à pression positive si les concentrations dans l'air pourraient dépasser la norme d'exposition professionnelle.
Protection contre les risques thermiques :	Non requis dans des conditions normales d'utilisation Pour applications industrielles, les gants, les bottes, les vêtements et autres équipements de protection individuelle doivent être ignifuges et non conducteurs de chaleur
Contrôle de l'exposition environnementale :	Eviter le rejet dans l'environnement. Les mesures de contrôle



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

Autres informations :

doivent être prises conformément à la législation communautaire en matière de protection de l'environnement.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physico-chimique

9.1. Propriétés physiques de l'encre

État physique:	Liquide
Couleur:	Différentes couleurs
Odeur:	Légère odeur d'alcool
Seuil d'odeur :	Non disponible

9.1. Propriétés chimiques de l'encre

pH:	4 – 8 (20°C, 100 g/L)
Point de fusion:	-117°C (Ethanol)
Point d'ébullition:	78°C (Ethanol)
Point éclair :	< 23°C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Liquide hautement inflammable
Limite inférieure d'explosivité (% v/v):	19 (Ethanol)
Limite supérieure d'explosivité (% v/v):	3,3 (Ethanol)
Pression de vapeur (kPa):	5,8 (Ethanol)
Densité de vapeur (Air = 1)	1,6 (Ethanol)
Densité relative (Eau = 1)	0,79 (Ethanol)
Solubilité dans l'eau :	Soluble
N-octanol / eau coefficient de partage :	-0,32 (Ethanol)
Température d'auto-inflammation :	400°C (Ethanol)
Température de décomposition :	> 100°C
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés oxydantes :	Non oxydant

9.3. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales de stockage et de manutention.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et de manutention.



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Haute température et flamme.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts et acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas dans des conditions normales de stockage et de manutention.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques de l'encre

Toxicité aiguë : Non classé

Substance	Espèce	Type	Valeur
Ethanol N° CAS : 64-17-5	Rat	DL ₅₀ (oral)	7060 mg/kg
		CL ₅₀ (inhalation)	2000 ppm/10H
	Lapin	DL ₅₀ (oral)	6300 mg/kg
	Cochin d'Inde	DL ₅₀ (oral)	5560 mg/kg
	Souris	DL ₅₀ (oral)	3450 mg/kg
		CL ₅₀ (inhalation)	3900 mg/m ³ /4H
Methyl proxitol N° CAS : 107-98-2	Souris	DL ₅₀ (oral)	11700 mg/kg
	Lapin	DL ₅₀ (cutanée)	13000 mg/kg
		DL ₅₀ (oral)	5700 mg/kg
	Rat	CL ₅₀ (inhalation)	1000 ppm/5H
2-Butoxyethanol N° CAS : 111-76-2	Cochon d'Inde	DL ₅₀ (oral)	1200 mg/kg
		DL ₅₀ (cutanée)	230 µL/kg
	Souris	DL ₅₀ (oral)	1230 mg/kg
		CL ₅₀ (inhalation)	700 ppm/7H
	Lapin	DL ₅₀ (cutanée)	220 mg/kg
		DL ₅₀ (oral)	300 mg/kg
	Rat	DL ₅₀ (oral)	470 mg/kg
		CL ₅₀ (inhalation)	450 ppm/4H
2,6-Di-tert-nutyl-p-cresol N° CAS : 128-37-0	Cochon d'Inde	DL ₅₀ (oral)	10700 mg/kg
	Souris	DL ₅₀ (oral)	650 mg/kg
	Rat	DL ₅₀ (oral)	890 mg/kg



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

Corrosion cutanée / irritation cutanée :	Non classé
Lésions oculaires graves / irritation oculaire :	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
STOT – exposition unique :	Non classé
STOT – exposition répétée :	Non classé
Danger par aspiration :	Non classé

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Contient une substance figurant dans la liste II (substances engagées dans un processus réglementaire pour une éventuelle identification PE : 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (N° CAS : 128-37-0).

11.2.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente connue sur les effets néfastes sur la santé

RUBRIQUE 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

Ecologie – général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Toxicité aquatique aiguë :

Substance	Espèce	Type	Valeur
Ethanol N° CAS : 64-17-5	Poissons	LC ₅₀ (4 jours)	14,2 – 15,4 g/L
		EC ₅₀ (4 jours)	12,7 – 12,9 g/L
		NOEC ₅₀ (5 jours)	250 – 1000 mg/L
	Invertébrés aquatiques	EC ₅₀ (48h)	10 g/L
		LC ₅₀ (48h)	5,012 g/L
		NOEC ₅₀ (10 jours)	2 – 9,6 mg/L
		LC ₅₀ (10 jours)	1,806 g/L
		LC ₅₀ (48h)	9,248 g/L
	Algues et cyanobactéries	EC ₅₀ (4 jours)	675 – 22000 mg/L
	Plantes aquatiques autres que algues	EC ₅₀ (7 jours)	4,432 – 5,967 g/L
Méthyl proxitol N° CAS : 107-98-2	Poissons	LC ₅₀ (4 jours)	6,812 g/L
	Invertébrés aquatiques	LC ₅₀ (48h)	23,3 g/L
	Algues et cyanobactéries	EC ₅₀ (7 jours)	1 g/L
Rosin N° CAS : 8050-09-7	Poissons	LC ₅₀ (4 jours)	1,7 – 5,4 mg/L
	Invertébrés aquatiques	LC ₅₀ (48h)	1,6 mg/L



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

Substance	Espèce	Type	Valeur
	Algues et cyanobactéries	NOEC ₅₀ (48h)	625 µg/L
		EC ₅₀ (72h)	16,6 – 39,6 mg/L
		NOEC ₅₀ (72h)	6,25 mg/L
	Microorganismes	EC ₅₀ (3h)	10 g/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Ethanol (N°CAS : 64-17-5) : BOD₅=1,067–1,236g O₂/g ; COD=1,99g O₂/g ;
facilement biodégradable
Méthyl proxitol (N° CAS : 107-98-2) : Facilement biodégradable dans l'eau
Rosin (N° CAS : 8050-09-7) : Facilement biodegradable dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol (N°CAS : 64-17-5) : Log Pow = -0,77 - -0,3
Méthyl proxitol (N° CAS : 107-98-2) : Log Pow = 6,5
Rosin (N° CAS : 8050-09-7) : Log Pow = 1,9 – 7,7

12.4. Mobilité dans le sol

Ethanol (N°CAS : 64-17-5) : Constante de dissociation=15,9

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients (≥0,1%) n'est considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis des organismes non-cibles car aucun d'entre eux ne répond aux critères énoncés dans la section B du règlement UE n° 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable connu

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale en vigueur.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Les caractéristiques du produit ne répondent pas aux critères officiels des marchandises dangereuses aux fins du transport : ADR pour la route, RID pour le rail, IMDG pour la mer, ICAO / IATA pour le transport aérien et AND pour les voies navigables (ADR 2017, IMDG 2016 et IATA / OACI 2017).



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le
Règlement (UE) 2020/878
Date de révision : 26/07/2024
Version 3

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte : Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/692 (ATP 18)

Informations relatives à l'emballage : Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

15.1.1 Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

FDS rédigée par	OZ INTERNATIONAL
Abréviations et acronymes	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement n°1272/2008 IATA : Association internationale du transport aérien IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses CL ₅₀ : Concentration létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane) DL ₅₀ : Dose létale pour 50% de la population testée (dose létale médiane) FDS : Fiche de données de sécurité OACI : Organisation de l'aviation civile internationale PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH N°1907/2006 RID : Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer vPvB : Très persistant et très bioaccumulable
Sources des données	9 Mise à jour NVZ ATP. REGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Conseils de formation	Suivre les conseils d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement.
Autres informations	DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être digne de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Références concernées :

Code article	Libelle article
GI04101	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4101 - Pale pearl*
GI09201	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9201 - Green Grey 1
GI09109	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9109 - Cool Grey 9
GI00000	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 0000 - Blender
GI01110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1110 - Citrine
GI09203	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9203 - Green Grey 3
GI03270	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3270 - Espresso
GI05220	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5220 - Tomato
GI09307	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9307 - Pink Grey 7
GI09306	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9306 - Pink Grey 6
GI09305	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9305 - Pink Grey 5
GI09304	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9304 - Pink Grey 4
GI09303	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9303 - Pink Grey 3
GI09209	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9209 - Green Grey 9
GI09207	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9207 - Green Grey 7
GI09205	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9205 - Green Grey 5
GI01170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1170 - Sun (Y)
GI01180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1180 - Mimosa
GI01210	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1210 - Cream
GI01230	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1230 - Sahara
GI01250	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1250 - Honey
GI01270	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1270 - Sirocco
GI01280	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1280 - Mustard
GI02105	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2105 - Beach
GI01130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1130 - Lemon
GI01150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1150 - Banana
GI02110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2110 - Apricot
GI02120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2120 - Caramel
GI02130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2130 - Copper
GI02150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2150 - Mango
GI02160	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2160 - Carrot



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI03110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3110 - Tobacco
GI03125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3125 - Cappuccino
GI03130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3130 - Cajou
GI03140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3140 - Teak
GI03150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3150 - Cognac
GI03160	GRAPH IT Marqueur Double Pointe 3160 - Chocolate
GI03170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3170 - Sienna
GI03180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3180 - Cacao
GI03190	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3190 - Wengé
GI03210	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3210 - Smoke
GI03230	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3230 - Lichen
GI03245	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3245 - Havana
GI03250	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3250 - Bronze
GI03255	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3255 - Cigar
GI03280	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3280 - Mocha
GI03290	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3290 - Ebony
GI04110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4110 - Almond
GI04115	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4115 - Cotton
GI04120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4120 - Flannel
GI04125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4125 - Ghost
GI04135	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4135 - Powder
GI04145	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4145 - Organza
GI04150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4150 - Nude 0
GI04155	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4155 - Skin
GI04170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4170 - Light Caramel
GI04175	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4175 - Peach
GI04180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4180 - Desert Rose
GI05110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5110 - Silk
GI05115	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5115 - Satin
GI05120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5120 - Princess Rose
GI05125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5125 - Azalea
GI05130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5130 - Camellia
GI05150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5150 - Hot Pink
GI05160	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5160 - Magenta (M)
GI05170	GRAPH IT Marqueur Double Pointe 5170 - Rhododendron
GI05180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5180 - Margaux
GI05210	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5210 - Coral
GI05230	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5230 - Passion
GI05240	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5240 - Lipstick



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI05245	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5245 - Ruby
GI05250	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5250 - Poppy
GI05255	GRAPH IT Marqueur Double Pointe 5255 - Fuchsia
GI05260	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5260 - Cranberry
GI05270	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5270 - Cherry
GI05280	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5280 - Burgundy
GI06110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6110 - Aqua
GI06120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6120 - Lilac
GI06130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6130 - Orchid
GI06140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6140 - Lavender
GI06150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6150 - Rosewood
GI06170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6170 - Bougainvillea
GI06180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6180 - Iris
GI06185	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6185 - Midnight
GI07105	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7105 - Misty Morning
GI07110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7110 - Fiord
GI07115	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7115 - Steel
GI07125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7125 - Sky
GI07130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7130 - Celestial
GI07140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7140 - Caribbean
GI07145	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7145 - Lagoon
GI07155	GRAPH IT Marqueur Double Pointe 7155 - Dark Cyan (C)
GI07160	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7160 - Bermuda
GI07165	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7165 - Sapphire
GI07170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7170 - Lapis
GI07175	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7175 - Cobalt
GI07180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7180 - Denim
GI07190	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7190 - Submarine
GI07210	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7210 - Antartic
GI07220	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7220 - Fresh mint
GI07240	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7240 - Turquoise
GI07250	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7250 - Mint
GI07260	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7260 - Indian Ocean
GI07270	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7270 - Cedar
GI07290	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7290 - Petroleum
GI08110	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8110 - Jasmine
GI08120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8120 - Bamboo
GI08130	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8130 - Normandy
GI08140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8140 - Emerald



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI08150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8150 - Chlorophyll
GI08160	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8160 - Forest
GI08220	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8220 - Pistachio
GI08240	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8240 - Wasabi
GI08250	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8250 - Anise
GI08260	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8260 - Lime
GI08270	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8270 - Tuscany
GI08280	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8280 - Military
GI09100	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9100 - Cool Grey 0
GI09101	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9101 - Cool Grey 1
GI09102	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9102 - Cool Grey 2
GI09103	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9103 - Cool Grey 3
GI09104	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9104 - Cool Grey 4
GI09105	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9105 - Cool Grey 5
GI09106	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9106 - Cool Grey 6
GI09107	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9107 - Cool Grey 7
GI09108	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9108 - Cool Grey 8
GI09400	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9400 - Warm Grey 0
GI00120	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Classic Colors
GI09402	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9402 - Warm Grey 2
GI09403	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9403 - Warm Grey 3
GI09404	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9404 - Warm Grey 4
GI09405	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9405 - Warm Grey 5
GI09406	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9406 - Warm Grey 6
GI09407	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9407 - Warm Grey 7
GI09408	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9408 - Warm Grey 8
GI09409	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9409 - Warm Grey 9
GI09500	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9500 - Neutral Grey 0
GI09501	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9501 - Neutral Grey 1
GI09502	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9502 - Neutral Grey 2
GI09503	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9503 - Neutral Grey 3
GI09504	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9504 - Neutral Grey 4
GI09505	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9505 - Neutral Grey 5
GI09506	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9506 - Neutral Grey 6
GI09507	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9507 - Neutral Grey 7
GI09508	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9508 - Neutral Grey 8
GI09509	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9509 - Neutral Grey 9
GI09905	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9905 - Special Black
GI09909	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9909 - Black (K)



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI09401	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 9401 - Warm Grey 1
GI00121	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Kawaii
GI00122	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Mix Greys
GI00240	GRAPH'IT Trousse 24 marqueurs - Basic
GI00124	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - en projet
GI00125	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - People
GI00126	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Manga
GI00127	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Warm Greys
GI00129	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Neutral Greys
GI00241	GRAPH'IT Trousse 24 marqueurs - Manga
GI00360	GRAPH'IT Set de 36 marqueurs - Basic
GI02140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2140 - Curry
GI02170	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2170 - Paprika
GI02180	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 2180 - Halloween
GI03120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3120 - Camel
GI05140	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5140 - Antik pink
GI06160	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6160 - Plum
GI06190	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6190 - Dark night
GI07150	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7150 - Cyan
GI00370	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Sunny
GI00371	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Vitamin
GI00372	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Hair
GI00373	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Skin
GI00374	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Blush
GI00376	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Passion
GI00377	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Romantic
GI00379	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Fresh
GI00380	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Nature
GI00381	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Black & White
GI00080	GRAPH'IT Set de 5 marqueurs Basic
GI00081	GRAPH'IT Set de 5 marqueurs Gris
GI00082	GRAPH'IT Set de 5 marqueurs Chair
GI05215	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5215 - Geranium
GI06175	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6175 - Amethyst
GI06290	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6290 - Granit
GI07119	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7119 - Hurricane
GI08190	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8190 - Amazon
GI08290	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8290 - Olive
GI80000	GRAPH'IT Marqueur Brush 0000 - Blender



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI07109	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7109 - Pigeon
GI00128	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Cool Greys
GI00384	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Neutral Greys
GI00382	GRAPH'IT Set de 3 couleurs - Cool Greys
GI06155	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6155 - Velvet
GI00133	GRAPH'IT Set de 12 marqueurs - Manga Colors 2
GI00246	GRAPH'IT Trousse 24 marqueurs - Mix Greys
GI05135	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5135 - Bubblegum*
GI07101	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7101 - Glass*
GI08115	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8115 - Pastel green*
GI08125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8125 - Jade*
GI08210	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8210 - Citrus*
GI00	GRAPH'IT Marqueur double pointe 168 couleurs
GI04105	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4105 - Porcelain*
GI03105	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3105 - Ginger*
GI06125	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6125 - Mauve*
GI07120	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7120 - Ice Blue*
GI07122	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7122 - Artic Blue*
GI08245	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8245 - Green tea*
GI03165	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3165 - Autumn*
GI05275	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 5275 - Beaujolais*
GI07108	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7108 - Myosotis*
GI07230	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7230 - Tropical Sea*
GI01190	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 1190 - Canary*
GI07135	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7135 - Atoll*
GI08320	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8320 - Absinthe*
GI08350	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8350 - Khaki*
GI07112	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 7112 - Storm sky*
GI81130	GRAPH'IT Marqueur Brush 1130 - Lemon
GI81170	GRAPH'IT Marqueur Brush 1170 - Sun
GI81190	GRAPH'IT Marqueur Brush 1190 - Canary
GI81210	GRAPH'IT Marqueur Brush 1210 - Cream
GI81250	GRAPH'IT Marqueur Brush 1250 - Honey
GI82102	GRAPH'IT Marqueur Brush 2102 - Melon
GI82150	GRAPH'IT Marqueur Brush 2150 - Mango
GI82170	GRAPH'IT Marqueur Brush 2170 - Paprika
GI83010	GRAPH'IT Marqueur Brush 3010 - Basic Brown 1
GI83020	GRAPH'IT Marqueur Brush 3020 - Basic Brown 2
GI83040	GRAPH'IT Marqueur Brush 3040 - Basic Brown 3



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI83050	GRAPH'IT Marqueur Brush 3050 - Basic Brown 4
GI83165	GRAPH'IT Marqueur Brush 3165 - Autumn
GI83180	GRAPH'IT Marqueur Brush 3180 - Cacao
GI83190	GRAPH'IT Marqueur Brush 3190 - Wengé
GI84105	GRAPH'IT Marqueur Brush 4105 - Porcelain
GI84115	GRAPH'IT Marqueur Brush 4115 - Cotton
GI84145	GRAPH'IT Marqueur Brush 4145 - Organza
GI84150	GRAPH'IT Marqueur Brush 4150 - Nude 0
GI84155	GRAPH'IT Marqueur Brush 4155 - Skin
GI84170	GRAPH'IT Marqueur Brush 4170 - Light Caramel
GI85115	GRAPH'IT Marqueur Brush 5115 - Satin
GI85125	GRAPH'IT Marqueur Brush 5125 - Azalea
GI85118	GRAPH'IT Marqueur Brush 5118 - Quartz Rose
GI85145	GRAPH'IT Marqueur Brush 5145 - Blush
GI85160	GRAPH'IT Marqueur Brush 5160 - Magenta
GI85180	GRAPH'IT Marqueur Brush 5180 - Margaux
GI85210	GRAPH'IT Marqueur Brush 5210 - Coral
GI85220	GRAPH'IT Marqueur Brush 5220 - Tomato
GI85245	GRAPH'IT Marqueur Brush 5245 - Ruby
GI85275	GRAPH'IT Marqueur Brush 5275 - Beaujolais
GI85280	GRAPH'IT Marqueur Brush 5280 - Burgundy
GI86110	GRAPH'IT Marqueur Brush 6110 - Aqua
GI86130	GRAPH'IT Marqueur Brush 6130 - Orchid
GI86140	GRAPH'IT Marqueur Brush 6140 - Lavender
GI86145	GRAPH'IT Marqueur Brush 6145 - Powder violet
GI86170	GRAPH'IT Marqueur Brush 6170 - Bougainvillea
GI87101	GRAPH'IT Marqueur Brush 7101 - Glass
GI87112	GRAPH'IT Marqueur Brush 7112 - Storm sky
GI87120	GRAPH'IT Marqueur Brush 7120 - Ice blue
GI87125	GRAPH'IT Marqueur Brush 7125 - Sky
GI87135	GRAPH'IT Marqueur Brush 7135 - Atoll
GI87145	GRAPH'IT Marqueur Brush 7145 - Lagoon
GI87150	GRAPH'IT Marqueur Brush 7150 - Cyan
GI87160	GRAPH'IT Marqueur Brush 7160 - Bermuda
GI87175	GRAPH'IT Marqueur Brush 7175 - Cobalt
GI87185	GRAPH'IT Marqueur Brush 7185 - Indigo
GI87220	GRAPH'IT Marqueur Brush 7220 - Fresh mint
GI87240	GRAPH'IT Marqueur Brush 7240 - Turquoise
GI87230	GRAPH'IT Marqueur Brush 7230 - Tropical Sea



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI87260	GRAPH'IT Marqueur Brush 7260 - Indian Ocean
GI87290	GRAPH'IT Marqueur Brush 7290 - Petroleum
GI88112	GRAPH'IT Marqueur Brush 8112 - Sage green
GI88118	GRAPH'IT Marqueur Brush 8118 - Celaddon
GI88125	GRAPH'IT Marqueur Brush 8125 - Jade
GI88150	GRAPH'IT Marqueur Brush 8150 - Chlorophyll
GI88160	GRAPH'IT Marqueur Brush 8160 - Forest
GI88220	GRAPH'IT Marqueur Brush 8220 - Pistachio
GI88240	GRAPH'IT Marqueur Brush 8240 - Wasabi
GI88245	GRAPH'IT Marqueur Brush 8245 - Green tea
GI88250	GRAPH'IT Marqueur Brush 8250 - Anise
GI88270	GRAPH'IT Marqueur Brush 8270 - Tuscany
GI88315	GRAPH'IT Marqueur Brush 8315 - Matcha
GI89100	GRAPH'IT Marqueur Brush 9100 - Cool Grey 0
GI89101	GRAPH'IT Marqueur Brush 9101 - Cool Grey 1
GI89102	GRAPH'IT Marqueur Brush 9102 - Cool Grey 2
GI89103	GRAPH'IT Marqueur Brush 9103 - Cool Grey 3
GI89104	GRAPH'IT Marqueur Brush 9104 - Cool Grey 4
GI89105	GRAPH'IT Marqueur Brush 9105 - Cool Grey 5
GI89106	GRAPH'IT Marqueur Brush 9106 - Cool Grey 6
GI89107	GRAPH'IT Marqueur Brush 9107 - Cool Grey 7
GI89108	GRAPH'IT Marqueur Brush 9108 - Cool Grey 8
GI89400	GRAPH'IT Marqueur Brush 9400 - Warm Grey 0
GI89401	GRAPH'IT Marqueur Brush 9401 - Warm Grey 1
GI89402	GRAPH'IT Marqueur Brush 9402 - Warm Grey 2
GI89403	GRAPH'IT Marqueur Brush 9403 - Warm Grey 3
GI89404	GRAPH'IT Marqueur Brush 9404 - Warm Grey 4
GI89405	GRAPH'IT Marqueur Brush 9405 - Warm Grey 5
GI89406	GRAPH'IT Marqueur Brush 9406 - Warm Grey 6
GI89407	GRAPH'IT Marqueur Brush 9407 - Warm Grey 7
GI89408	GRAPH'IT Marqueur Brush 9408 - Warm Grey 8
GI89500	GRAPH'IT Marqueur Brush 9500 - Neutral Grey 0
GI89501	GRAPH'IT Marqueur Brush 9501 - Neutral Grey 1
GI89502	GRAPH'IT Marqueur Brush 9502 - Neutral Grey 2
GI89503	GRAPH'IT Marqueur Brush 9503 - Neutral Grey 3
GI89504	GRAPH'IT Marqueur Brush 9504 - Neutral Grey 4
GI89505	GRAPH'IT Marqueur Brush 9505 - Neutral Grey 5
GI89506	GRAPH'IT Marqueur Brush 9506 - Neutral Grey 6
GI89507	GRAPH'IT Marqueur Brush 9507 - Neutral Grey 7



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI89508	GRAPH'IT Marqueur Brush 9508 - Neutral Grey 8
GI89905	GRAPH'IT Marqueur Brush 9905 - Special Black
GI89909	GRAPH'IT Marqueur Brush 9909 - Black
GI83060	GRAPH'IT Marqueur Brush 3060 - Basic Brown 5
GI85240	GRAPH'IT Marqueur Brush 5240 - Lisptick
GI80110	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - Essential
GI80111	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - Comics
GI80112	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - Urban
GI80113	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - Mix greys
GI80210	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 24 marqueurs - Essential
GI80211	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 24 marqueurs - Comics
GI80212	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 24 marqueurs - Architecture
GI80310	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 36 marqueurs - Essential
GI86153	GRAPH'IT Marqueur Brush 6153 - Antik violet
GM42510	GO MANGA - MY HERO "ANNA"
GM42511	GO MANGA - MY HERO "LISA"
GM42512	GO MANGA - MY HERO "KYO"
GM42513	GO MANGA - MY HERO "MAX"
GI03010	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3010 - Brown 1
GI03020	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3020 - Brown 2
GI03040	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3040 - Brown 3
GI03050	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3050 - Brown 4
GI03060	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 3060 - Brown 5
GI04151	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4151 - Nude 1
GI04152	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 4152 - Nude 2
GI06145	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6145 - Powder Violet
GI06153	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 6153 - Antik Violet
GI08315	GRAPH'IT Marqueur Double Pointe 8315 - Matcha
GI81110	GRAPH'IT Marqueur Brush 1110 - Citrine
GI81150	GRAPH'IT Marqueur Brush 1150 - Banana
GI81180	GRAPH'IT Marqueur Brush 1180 - Mimosa
GI82105	GRAPH'IT Marqueur Brush 2105 - Beach
GI82110	GRAPH'IT Marqueur Brush 2110 - Apricot
GI82120	GRAPH'IT Marqueur Brush 2120 - Caramel
GI82160	GRAPH'IT Marqueur Brush 2160 - Carrot
GI82180	GRAPH'IT Marqueur Brush 2180 - Halloween
GI83150	GRAPH'IT Marqueur Brush 3150 - Cognac
GI83170	GRAPH'IT Marqueur Brush 3170 - Sienna
GI83105	GRAPH'IT Marqueur Brush 3105 - Ginger



MARQUEURS GRAPH'IT

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) tel que modifié par le

Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 26/07/2024

Version 3

Code article	Libelle article
GI84110	GRAPH'IT Marqueur Brush 4110 - Almond
GI84120	GRAPH'IT Marqueur Brush 4120 - Flannel
GI84125	GRAPH'IT Marqueur Brush 4125 - Ghost
GI84151	GRAPH'IT Marqueur Brush 4151 - Nude 1
GI84152	GRAPH'IT Marqueur Brush 4152 - Nude 2
GI84153	GRAPH'IT Marqueur Brush 4153 - Nude 3
GI84154	GRAPH'IT Marqueur Brush 4154 - Nude 4
GI84180	GRAPH'IT Marqueur Brush 4180 - Desert Rose
GI85130	GRAPH'IT Marqueur Brush 5130 - Camelia
GI87121	GRAPH'IT Marqueur Brush 7121 - Fresh water
GI87130	GRAPH'IT Marqueur Brush 7130 - Celestial
GI88210	GRAPH'IT Marqueur Brush 8210 - Citrus
GI88280	GRAPH'IT Marqueur Brush 8280 - Military
GI80114	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - People
GI80115	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - MANGA SHONEN
GI80116	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - MANGA SHOJO
GI80117	GRAPH'IT BRUSH & EXTRA FINE Set 12 marqueurs - HAIRSTYLE
GM42515	GO MANGA - MY HERO "AYA"